



Marigny InitiativeS



JANVIER 2013
Numéro 184

VŒUX 2013



Le conseil municipal vous
présente ses meilleurs vœux.



AGENTS FELICITES

Lors de la réunion du personnel, trois agents ont été félicités.

Micheline ENGUEHARD et Patrice LEMOIGNE pour la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint technique de 1ère classe.

Pascal NICOLLE a reçu la médaille d'honneur communale d'argent pour ses 20 ans de service.





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h
30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :
02.33.77.28.98.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2013
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à
12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de
18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie

02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles"

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste

02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à
17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque :

02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de

10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 19 décembre 2012

MAISON MEDICALE : jugement des offres.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la création d'une maison médicale dans un bâtiment existant.

La consultation pour les 14 lots a été lancée en procédure adaptée.

L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 27 octobre 2012.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 23 novembre 2012 à 17 heures.

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Bernard VIMOND Architecte, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2012 a retenu les entreprises suivantes :



L'an deux mille douze, le dix neuf décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine,

Absents excusés : BOUCHER Patrice, SIMON Bernard, BÉSSON Huguette, HEUGUET Cédric.

Secrétaire de séance : Madeleine GARDIE

LOT	LIBELLE LOT	NOM	MARCHE € HT	Estimation HT
1	VRD	GENET	23 982.55	45 000.00
2	Démolitions - Gros œuvre	BOSCHE	53 134.20	65 000.00
3	Charpente métallique	SAINT ELOI	36 680.00	37 000.00
4	Charpente bois - Murs à ossature bois	INFRUCTUEUX		
5	Bardage bac acier - Couverture	ALEXANDRE	47 597.12	70 800.00
6	Menuiseries extérieures aluminium	AML MENUISERIES	73 575.10	87 000.00
7	Menuiseries intérieures	PIEDAGNEL ET LAISNEY	37 934.59	54 600.00
8	Plâtrerie sèche	INFRUCTUEUX		
9	Plafonds suspendus	CONFORT ISOLATION	18 147.33	30 100.00
10	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	DEPERIERS	153 332.30	168 000.00
11	Electricité - Courants forts - Courants faibles	LECHEVALLIER MONTEIL	49 846.30	61 000.00
12	Carrelage - faïences	LEBLOIS CLAUDE	28 141.90	43 500.00
13	Peinture - Revêtements muraux	PIERRE PEINTURE	35 298.41	41 200.00
14	Revêtements de sols souples	PICHELOT	19 001.44	22 000.00
TOTAL :			576 671.24	725 200.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

2 lots ayant été déclarés infructueux, il y a lieu de relancer une procédure adaptée pour les lots 4 et 8.



PRÉSENTATION DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE (CEP).

Le CEP est un service de prestation conseil d'expert indépendant. Il est mis en œuvre par un conseiller énergie de l'AME (Agence Manche Energies).

4 actions sont proposées aux collectivités :

- la réalisation d'un bilan énergétique de la collectivité, (bâtiments, éclairage, transport...)
- le suivi énergétique personnalisé sur 3 ans,
- l'accompagnement de la collectivité,
- les actions d'informations et de sensibilisation.

Pour la commune de Marigny, le coût de la prestation serait de 4252 € HT/an pendant 3 ans. La décision sera prise au conseil municipal de février.

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer la notation des agents et de la remplacer par la mise en place de l'entretien professionnel annuel.

En sont exclus :

- les agents non titulaires
- les fonctionnaires stagiaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la mise en place de cette nouvelle procédure.

RYTHME SCOLAIRE :

application de la semaine de 4.5 jours en 2014.

Le projet de loi du 5 décembre 2012 relatif à l'orientation et à la refondation de l'école prévoit que la réforme des rythmes scolaires sera engagée dès la rentrée 2013 et achevée à la rentrée 2014. Elle consistera à revenir à neuf demi-journées de classe par semaine. La matinée d'enseignement supplémentaire prendra place le mercredi matin.

Monsieur le Maire propose que cette réforme soit appliquée pour la rentrée 2014 sur la commune de Marigny.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES (SATESE).

Afin de bénéficier de l'assistance technique en matière d'assainissement collectif des usées (SATESE) la collectivité doit signer une convention pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 janvier 2016, résiliable annuellement, et verser une participation financière, estimée pour 2013 à 1 111.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{NDE} CLASSE.

Afin d'assurer la surveillance de la cantine le midi et l'entretien des locaux de l'école Julien Bodin, la commune fait appel au service de remplacement du centre de gestion. Cet emploi est actuellement occupé par Mademoiselle Glwadys BELLAMY.

Monsieur le Maire propose de créer le poste suivant : adjoint technique 2^{ème} classe à raison de vingt heures cinquante par semaine, afin de nommer Mademoiselle BELLAMY à ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide la création de ce poste à compter du 1^{er} mars 2013.



EXTENSION DE L'ÉCOLE JULIEN BODIN :

Lot 1 avenant n°4.

Monsieur le Maire informe qu'il a signé cet avenant inférieur à 5 % du marché.

L'avenant n°4 a pour objet :

- Voiries en stabilisé renforcé au ciment (25m²)
- Fourreaux et tranchées supplémentaires (50ml)

L O T	Désignation	ENTRE- PRISE	Marché Initial € HT	Avenant N°1 € HT	Avenant N°2 € HT	Avenant N°3 € HT	Avenant N°4 € HT	Modifica- tion en %	Nouveau mon- tant € HT
1	Démolitions terrasse- ment VRD espaces verts	SARL LAISNEY TP	123 000.00	561.00	2 972.25	-614.10	1 960.00	3.97%	127 879.15

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation pour la construction de trottoirs route de Montreuil sur Lozon (du lotissement du Bocage à la route de la Barberie.) et route de Saint-Lô (du lotissement rue du 13 juin aux Etablissements YON).

Des devis vont être sollicités à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

+ Nouveau médecin :

Monsieur le Maire informe qu'il va rencontrer en janvier un médecin généraliste de nationalité bulgare qui pourrait éventuellement exercer à Marigny.

+ Lotissement :

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de réfléchir à la réalisation d'un nouveau lotissement communal. Il pourrait être créé à la Froide Rue sur des terrains communaux.

+ Fibre optique :

Fabrice LEMAZURIER, nous informe que la Communauté de Communes s'est positionnée en faveur d'un réseau très haut débit (fibre optique) pour desservir les bourgs et les zones artisanales.

+ Population :

En 2013 la population est de 2 222 habitants.

Vous avez un projet, Comment le concrétiser ?

*Le CDFA vous propose une formation
« Clarifier votre projet de création,
d'expansion ou de reprise d'activité »*

de 17 jours

Du 4 février au 25 avril 2013

à MARIGNY

*Un accompagnement individuel au sein
d'un groupe de créateurs.*

CONTACTS

CDFA : Jean Paul LATHIERE

02.31.70.88.15

06.71.57.30.32

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris les décisions suivantes :

1/ Litige contre l'Agence de l'eau :

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a réclamé à la commune de Marigny une somme de 37 339 euros au titre d'un solde de la redevance pollution domestique ,

Considérant que Maître DOUET Frédéric, Avocat au barreau de Rouen, est en mesure de défendre les intérêts de la commune,

Sur conseil de l'Association des maires de la Manche, Monsieur le maire décide de confier à Maître DOUET Frédéric la défense de la commune dans le cadre du litige qui l'oppose à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

2/ Entretien extérieur des vitres :

Considérant qu'il y a lieu de confier à une entreprise l'entretien extérieur des vitres des bâtiments suivants : cantine scolaire, école Julien Bodin, salle de sports Marcel Guillard et Mairie.

Monsieur le Maire décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise ONET située à Cherbourg. Précisons que ces travaux ne sont pas du ressort des employés communaux pour raison de sécurité.



L'an deux mille treize , le neuf janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine,

Secrétaire de séance : Didier OZOUF

DEMATERIALIZATION DES ACTES :

convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- Le programme «ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la dématérialisation de la transmission (*télétransmission*) par *internet* des actes entre les collectivités et la Préfecture ou les Sous-Préfectures.

Les avantages pour la collectivité :

- Accélération des échanges et retour quasi immédiat de l'accusé de réception ;
- Continuité de service ;
- Réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires ;
- Engagement dans la chaîne de dématérialisation proposée par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.



DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR).

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 179 de la loi de finances qui a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Dans le cadre de la DETR pour l'année 2013, le projet susceptible d'être éligible est la construction de s trottoirs RD 29 et RD 53 évoqué le mois dernier.

Origine des financements	Taux	Montant HT (estimation)
Maitre d'ouvrage	80 %	35 452.00 €
DETR	20 %	8 863.00 €
Total		44 315.00 €

Le conseil municipal :

autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2013,

atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées et approuve l'avant-projet et le plan de financement de cette opération.

ENGAGEMENT PARTENA- RIAL AVEC LA TRÉSORERIE DE MARIGNY.

Monsieur LASRI, Trésorier, propose à la commune un engagement partenarial principalement axé sur la mise en place d'un protocole d'échange entre la Mairie et la trésorerie par internet

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

+ Maison médicale :

Monsieur le Maire informe que les travaux de la maison médicale débuteront fin janvier.

+ Sentier bordant l'étang :

Une administrée demande par courrier daté du 17/12/2012 que le sentier bordant l'étang soit empierré et que des candélabres soient installés.

En ce qui concerne l'installation de l'éclairage public, le conseil municipal n'y est pas favorable. Dans un souci de limiter la pollution visuelle, il paraît important de préserver cet environnement naturel.

Concernant l'empierrement du sentier, un chiffrage va être sollicité.

+ Illuminations dans le bourg :

La commune remercie les membres du comité des fêtes pour la pose des illuminations de fin d'année.

+ Terrain de football :

Afin d'évacuer l'engorgement d'eau sur le terrain de football principal, il y a lieu de procéder tous les ans à des carottages remplis de sable.

+ Bilan 2010 des déchets :

Toutes les communes adhérentes au Syndicat Mixte du Point Fort sont en dessous de la moyenne départementale pour le traitement et la collecte des déchets (à l'exception de Saint-Lô).

Moyenne par habitant : Marigny : 54.68 €

Saint-lô : 83.31 €

Département 84.35 %

Moyenne à la tonne : Marigny : 126.07 € l

Saint-Lô : 144.97 €

Département : 142.27 €

Il y a une évolution positive du nombre de déchets recyclés et sans augmentation des coûts. Pour l'ensemble du Point Fort tout cela correspond à environ 80 % des déchets recyclés. Il est précisé que le gaz sur le CSDU (centre d'enfouissement) sera valorisé début 2014.

+ Invitation :

L'U.C.A.M invite le conseil municipal à participer à la remise des lots de la quinzaine commerciale le vendredi 18 janvier à 20h30 à la salle des fêtes.

CANTINE : Régler sa facture par internet



Un mode de paiement simple et sécurisé

Nous vous rappelons que vous pouvez régler votre facture de cantine par internet.

Connectez-vous sur www.mairie-marigny.com ou sur www.tipi.budget.gouv.fr

Saisissez le code identifiant de la collectivité : 000572

puis la référence TIPI de type : 2012-xx-xx-xxx indiquée sur votre facture.

Et c'est réglé...

STOP à l'incivilité !!!!

Sur le chemin de l'école, un "petit Poucet" sème tous les jours ses déchets de compote et de jus de fruit.

Je les ai regroupés pour qu'il les ramasse et peut-être qu'il connaît le chemin maintenant et va mettre ses déchets dans la poubelle!

Merci Petit Poucet si tu me lis ! Un adjoint



Malgré le passage régulier d'un employé communal pour nettoyer les abords des conteneurs situés près de la déchetterie pour des raisons d'INCIVILITE, nous constatons que les dépôts sauvages sont de plus en plus importants.

Merci de respecter ce lieu.

DEJECTIONS CANINES

Nous vous rappelons que des sacs pour ramasser les déjections sont à votre disposition en mairie.

Ne pas les ramasser vous rend passible d'une amende de 2ème classe. **MERCI**



Association des parents d' ELEVES DU COLLEGE JEAN MONNET

L'association organise 2 supers LOTO :

Le samedi 16 février
à 20h30

1er lot :
Ordinateur portable



2ème lot :
Console xbox 360

3ème, 4ème et 5ème lots:
Bon d'achat de 100€ 75€ 50€

Le dimanche 17 février
à 14 h00

1er lot :
Ecran 102 cm

2ème lot :
Tablette tactile

3ème, 4ème et 5ème lots:
Bon d'achat de 100€ 75€ 50€

et de nombreux autres lots de valeur...+ Restauration sur place.

Contact : Mr Bonaventure au 02.33.57.66.40

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

La Gaule Marignaise

Ouverture de la pêche

Dans le Lozon et Terrette :
le samedi 9 mars

A l'étang : le samedi 16 mars

En 2013 : 9 lâchers de 130 kg de truites



Prix des cartes 2013 :
3 euros -12 ans
15 euros -18 ans
70 euros adultes

Dates avec réglementation
affichées à l'étang

Renseignements au :
02.33.71.55.08
02.33.55.10.60

En vente au Bar des Sportifs, à
L'A.C.L.A.M. à Marigny, Magasin vert
et Bar de l'Esplanade à Saint-Gilles,
Café épicerie Le Centre à Carantilly.

CLUB DE L'AMITIE

Notre association a tenu son assemblée générale en décembre dernier lors de la Bûche de Noël et a procédé à l'élection du tiers sortant des membres du bureau.

Le bureau s'est retrouvé le 13 décembre rue des Alleux et a voté à bulletin secret.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Présidente : Georgette MAUGER

Vice-Président : Charles SILVOLA

Trésorière : Nicole LESOUEF

Secrétaire : Marie-Claire TANGUY

Membres : Alice ANGER, Georges FLEURET, Jacques GERVAISE, Albert GODARD, Yves HEROUARD, Claudine LEGRAND, Gilles LEMIERE, Roland QUETEL, Denis RABASSE.



L'association organise :

UN CONCOURS DE BELOTE

Le samedi 23 février à 14h
À la salle des fêtes



Inscriptions sur place
à 13h30

Tarif 10 € par équipe

Lots : porc débité

Buvette et gâteaux sur place

Réservations au 06.70.97.61.07
06.42.84.30.10

UN LOTO

Le mercredi 6 mars à 14h30
À la salle des fêtes

Ouverture de la salle dès 13h00

Nombreux lots et tombola

Tarifs : 3 € la carte

8 € les 3

16 € les 7

13 € la grande carte

Buvette, crêpes et gâteaux sur place

Réservations au 02.33.55.18.13
02.33.72.21.96

ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON DE MARIGNY

L'association organise

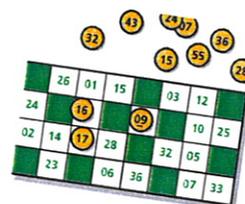
à la salle des fêtes de
Marigny

UN LOTO

le jeudi 28 février
à 14h00

1600 € DE LOTS

Renseignements au
02.33.55.16.98



LES AMIS DES OISEAUX DE LA MANCHE

L'association organise



ENTREE GRATUITE

une bourse aux oiseaux

Le dimanche 24 février 2013
De 9h à 17h
à la salle des fêtes de Marigny



Renseignements au
02.33.51.01.60
assoam50@gmail.com

LES IMPROBABLES / UCAM

l'U.C.A.M. organise au profit des Improbables,
association permettant à un équipage de participer
au trophée roses des sables.

UN LOTO

Le dimanche 10 mars 2013 à 14h
à la salle des fêtes de Marigny

NOMBREUX LOTS

Renseignements au 06.75.63.65.38



MAISON DES JEUNES DE MARIGNY

L'association organise

Une soirée théâtre

« L'auberge du caramel »

Pièce en 3 actes de Jean-Luc PECQUEUR

Le samedi 30 mars 2013 à 20h30 à la salles des fêtes de Lozon

Tarifs : Adulte : 6 € Enfant de 6 à 12 ans : 2.50 €

Réservations au 06.37.03.18.98

MARIGNY JE T'AIME

Le calendrier des manifestations de
2013 est disponible en mairie ou sur
le site de l'association :



<http://marignyjetaime.free.fr/>

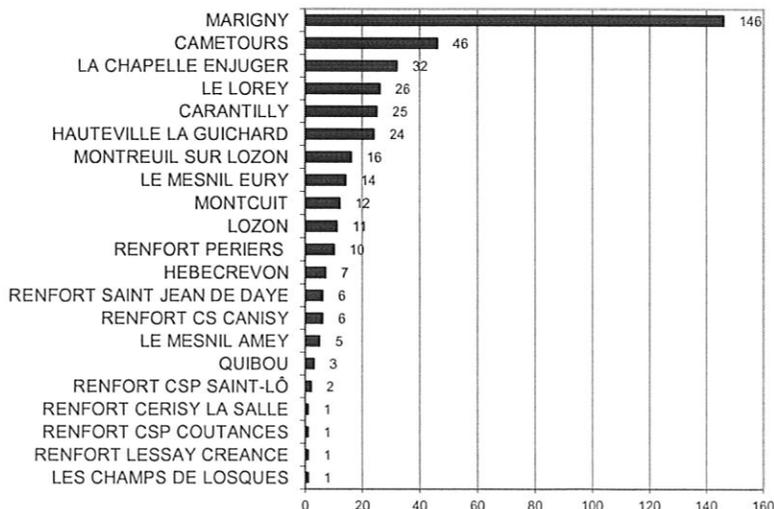


LES INTERVENTIONS DU CENTRE DE SECOURS DE MARIGNY

395 interventions du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012

VSAB	336
Secours à la personne à domicile	142
Personne en Péril à domicile	42
Accident de la circulation	32
Secours à la personne lieu public VP	25
Blessé à domicile	23
Carence d'ambulance privée	21
Blessé lieu public VP	14
PRPA Personne répondant pas à l'app	13
Accident de sport	10
Accident du travail	7
Intervention annulée	4
Soutien sanitaire pour incendie	3
DIVERS	59
Feu de cheminée	13
Feu de broussailles et feu de paille	4
Feu de voiture ou autre véhicule	5
Feu divers	6
Incendie	2
Alarme incendie	2
Fumée suspecte	1
Odeur suspecte Gaz	2
Ouverture de porte	2
Animal blessé sur VP	2
Animal dangereux	1
Sauvetage animal	1
Nid d'hyménoptères	5
Tempête	7
Inondation	4
Renfort aux CSP St-Lô & Coutances	2

Répartition des interventions par commune



RAPPEL DES EFFECTIFS

OFFICIERS

CNE Vétérinaire Salifou NITCHMAN
 Chef de Centre CNE Gilbert TURGIS
 Adjoint au CDC LTN Christophe CHRETIEN

SOUS-OFFICIERS

ISP Bérengère RIQUET (Infirmière)
 SGT Nicolas LESOUF
 SGT Fabien ROSE
 SGT Coraline ANQUETIL
 SGT Jean-François COUILLARD

CAPORAUX CHEFS

Alain REGNAULT
 Louis VILQUIN
 Emmanuel BIDGRAIN

CAPORAUX

Anne-Céline LEGRAVEREND
 Arnaud WOESTELANDT
 Anthony BERNARD
 Pierre CHATIGNY

SAPEURS



Baptiste FLEURET
 Jimmy TOUROUDE
 Gatien CHRETIEN
 Marina VILQUIN
 Tristan ROSE
 Flavien CHRETIEN

ARRIVEES

Jean François COUILLARD
 Bérengère RIQUET

DEPARTS

Patrick ROPTIN (janvier) Retraite
 Jérémy VANDAELE (février)
 Nicolas LEMONNIER (avril)
 Lou HEUVET (mai)
 Vincent GATTIER (septembre)

Des départs, des arrivées insuffisantes pour combler le manque de Sapeurs Pompiers volontaires.

Habitants de Marigny ou à proximité, Employeurs, n'hésitez pas à encourager votre personnel à devenir Sapeur pompier volontaire afin de pouvoir continuer à assurer les secours dans la journée en semaine.

LA VIE DU CENTRE DE SECOURS EN DEPEND

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au Chef de centre Gilbert TURGIS Tél 02 33 55 18 02 ou 06 74 84 74 96